



INDIGENOUS
PEOPLES
**GLOBAL
DIALOGUE ON
CLIMATE FINANCE**

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE DIALOGUE MONDIAL

Permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'engager dans le financement climatique axé sur les résultats et d'en bénéficier

San José, Costa Rica, du 6 au 9 novembre 2023



RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE DIALOGUE MONDIAL

Permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'engager dans le financement climatique axé sur les résultats et d'en bénéficier

San José, Costa Rica, du 6 au 9 novembre 2023

Table des matières

Liste des encadrés.....	iv
Liste des acronymes et abréviations	v
Remerciements.....	vi
Introduction	1
Theme 1. Accès direct au financement de l'action climatique	4
Theme 2. Représentation et participation	8
Theme 3. Surmonter les obstacles à l'inclusion	12
Sécurité foncière.....	16
Déclaration finale	20
Documentation connexe	23

Liste des encadrés

Encadré 1. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 1	4
Encadré 2. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 2.....	7
Encadré 3. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 3.....	9

Liste des acronymes et abréviations

ACCARD	Centre africain pour les actions climatiques et le développement rural
AMPB	Alliance méso-américaine des peuples et des forêts
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CIPRED	Centre de recherche et de développement des populations autochtones [Népal]
CL	Communautés locales
CPLCC	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
DGM	Mécanisme spécial de dons
EnABLE	Améliorer l'accès aux avantages tout en réduisant les émissions (Banque mondiale)
ERP	Programme de réduction des émissions
ERPA	Accord de paiement pour la réduction des émissions
ERPD	Document de programme de réduction des émissions
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Banque mondiale)
FONAFIFO	Fonds national de financement de la foresterie [Costa Rica]
GCF	Fonds vert pour le climat
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
ILEPA	Partenaires pour l'amélioration des moyens de subsistance des populations autochtones [Kenya]
MINEA	Ministère de l'Environnement et de l'Énergie [Costa Rica]
MPIDO	Organisation de développement intégré des pasteurs Mainyoito [Kenya]
MRV	Mesure, rapport et vérification
NICFI	Initiative internationale pour le climat et les forêts [Norvège]
OSC	Organisation de la société civile
PA	Peuples autochtones
PPB	Plan de partage des bénéfices
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier
TEBTEBBA	Centre international des peuples autochtones pour la recherche sur les politiques publiques et l'éducation [Philippines]

REMERCIEMENTS

Le Dialogue mondial pour « permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'engager dans le financement climatique axé sur les résultats et d'en bénéficier » a été organisé conjointement par les fonds EnABLE (Améliorer l'accès aux avantages tout en réduisant les émissions) et FCPF (Fonds de partenariat pour le carbone forestier) de la Banque mondiale, ainsi que le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) à travers l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ). Le gouvernement du Costa Rica était l'hôte de l'événement. L'animation de la rencontre, y compris la sélection de ses thèmes et des invités, a été assurée par un groupe de pilotage constitué d'experts autochtones : Pablo Mís (directeur exécutif, Julian Cho Society, Belize), Eileen Mairena Cunningham (vice-présidente de l'organisation de femmes autochtones Wangki Tangni, Nicaragua), Helen Magata (responsable de la communication, Centre international des peuples autochtones pour la recherche sur les politiques publiques et l'éducation [TEBTEBBA], Philippines), Stanley Riamit Ole Kimaren (fondateur/directeur, Partenaires pour l'amélioration des moyens de subsistance des populations autochtones [ILEPA], Kenya) et Anne Samante (responsable des programmes et des partenariats, Organisation de développement intégré des pasteurs Mainyoito [MPIDO], Kenya).

Ce rapport a été rédigé par les organisateurs et le groupe de pilotage du Dialogue mondial, qui souhaitent remercier

tous ceux qui y ont participé, que ce soit en personne et virtuellement, en particulier Jochen Flasbarth (secrétaire d'État, BMZ, Allemagne), Franz Tattenbach (ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica, qui a prononcé l'allocation d'ouverture du Dialogue mondial), Benoit Bosquet (directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la Banque mondiale), Jennifer Sara (directrice mondiale pour le changement climatique à la Banque mondiale), Louise Cord (directrice mondiale pour la durabilité sociale et l'inclusion à la Banque mondiale), et Carine Clerf (directrice des opérations de la Banque mondiale au Costa Rica). Les membres du comité de réflexion sur le Dialogue mondial ont apporté des commentaires précieux sur les principales conclusions : Hilde Dahl (directrice adjointe, Initiative internationale pour le climat et la forêt [NICFI], Norvège) ; Miriam Philippe (cheffe de la division politique environnementale, biodiversité, forêts et conservation du milieu marin, BMZ, Allemagne) ; David Kaimowitz (administrateur principal des programmes, Tenure Facility, Suède) ; Louise Cord ; et Maria Elena Herrera Ugalde (département REDD+, Fonds national de financement de la foresterie [FONAFIFO], Costa Rica). Les organisateurs remercient également les participants pour leur patience et leur compréhension, ainsi que ceux qui n'ont pas pu y assister après que la réunion ait dû être déplacée d'Accra (Ghana) à San José (Costa Rica). En dernier lieu, les organisateurs expriment leur profonde gratitude aux rapporteurs formels et informels qui ont consigné avec diligence les points de vue essentiels des participants afin qu'ils puissent être inclus et résumés dans le présent rapport.



Membres du groupe de pilotage du Dialogue mondial (de gauche à droite) : Anne Samante, Pablo Mís, Eileen Mairena Cunningham, et Helen Magata (absent sur la photo : Stanley Riamit Ole Kimaren)

INTRODUCTION

Le Dialogue mondial dont le thème était de « permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'engager dans le financement climatique axé sur les résultats et d'en bénéficier » s'est tenu à San José au Costa Rica du 6 au 9 novembre 2023. Il a réuni des représentants des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) du monde entier. Cette rencontre a reçu le soutien des fonds EnABLE (Améliorer l'accès aux avantages tout en réduisant les émissions) et du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, ainsi que du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), par l'intermédiaire de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ). Contrairement aux deux dialogues précédents, à Weilburg en Allemagne, qui avaient été financés et organisés par le FCFP et BMZ, cet événement a été supervisé par un groupe de pilotage représentant des PA d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des femmes, des organisations de la société civile (OSC), des pays participants et contributeurs à la REDD+ et des organisations internationales. Le groupe de pilotage a animé les débats, préparé les thèmes de discussion et la méthodologie, et sélectionné plus de 60 intervenants et invités sur la base de leur expérience et de leur capacité de leadership et de vision. Il s'est également assuré de la diversité géographique, de genre et d'organisation des participants (voir la documentation supplémentaire pour plus de détails sur l'ordre du jour, le groupe de pilotage, la liste des participants et les supports visuels produits au cours des discussions).

Le Dialogue mondial avait pour objectif de servir de forum aux PA et aux CL afin qu'ils puissent s'engager dans un débat constructif sur leur accès direct au financement climatique axé sur les résultats et ses avantages, y compris les processus de prise de décision et de mise en œuvre qui y sont associés. Le groupe de pilotage a défini trois thèmes principaux lors de l'élaboration de l'ordre du jour :

1. Rechercher et promouvoir des mécanismes de financement direct de l'action climatique et de partage des avantages
2. Permettre une représentation et une participation directes des PA et des CL aux consultations et à la prise de décision dans le cadre d'initiatives d'action climatique axées sur les résultats
3. Étudier les moyens d'améliorer l'inclusion dans la résilience au changement climatique et le financement, notamment les réponses à apporter aux défis et aux obstacles sous-jacents



1. Franz Tattenbach, ministre de l'Environnement et de de l'Énergie du Costa Rica, lors de son allocation d'ouverture du Dialogue mondial



2. Dolores de Jesus Cabnal Coc dirige l'invocation inaugurale de l'événement



3. Jennifer Sara, directrice mondiale pour le changement climatique au groupe Banque mondiale

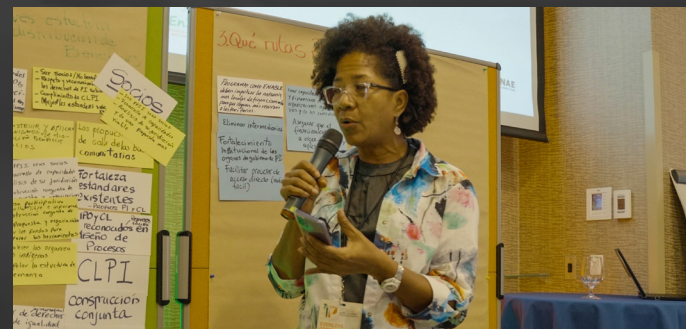


4. Judy Kipkenda et Agnes Leina, participantes à la réunion,



5. Carine Clert et Mario Cerdas, le ranger en charge du parc national de Babilla, lors de la visite sur le terrain du troisième jour dans le territoire autochtone de Cabécar Nairi Awari

lors de leur inscription le premier jour



6. Everyldis Córdoba Borja, de Cocomasur, Colombie



8. Joseph Ole Simel, panéliste, de l'Organisation de développement intégré des pasteurs Mainyito (MPIDO), Kenya



7. Carine Clert, directrice des opérations de la Banque mondiale au Costa Rica



9. Christine Kandie, du réseau Endorois d'autonomisation des femmes autochtones, Kenya



10. Louise Cord et Maria Elena Herrera Ugalde, membres du « comité de réflexion » de la quatrième journée

Les deux premiers jours, la discussion sur chaque thème a commencé par une table ronde de participants sélectionnés, animée par l'un des membres du groupe de pilotage. Les participants se sont ensuite répartis en groupes de travail régionaux pour se pencher sur le thème et les sujets associés. Les résultats ont ensuite été présentés en vue d'une discussion plus approfondie et d'un accord final sur les principales implications. Afin de garantir une discussion ouverte dans un espace sûr, seuls les PA et les CL ont participé aux sessions régionales en petits groupes ; les représentants des pays participant à la REDD+, des pays contribuant à la REDD+ et des organisations internationales se sont réunis séparément pour débattre des mêmes sujets. Chaque jour, des intervenants extérieurs ont présenté de nouvelles initiatives, des études ou des résultats, ou encore leur organisation, dans le cadre d'un « Café de présentations par des invités ».

Le troisième jour, les participants se sont rendus dans l'une des deux zones du programme REDD+ (la réserve autochtone de Cabécar de Chirripó ou le territoire autochtone de Cabécar Nairi Awari) afin de bénéficier de l'expérience directe des communautés autochtones du Costa Rica dans la REDD+.

La dernière journée a été consacrée à la récapitulation des discussions et des conclusions antérieures. Dans la matinée, le groupe de pilotage a présenté ses premières conclusions aux membres du comité de réflexion, un groupe mobilisé d'experts extérieurs, composé de représentants des gouvernements du Costa Rica, de l'Allemagne et de la Norvège, de Tenure Facility et de la Banque mondiale. Dans l'après-midi, les participants ont poursuivi la discussion sur les principaux messages identifiés lors du Dialogue mondial et sur les orientations à prendre.

THEME 1. ACCÈS DIRECT AU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

Le débat sur le premier thème : « Rechercher et promouvoir des mécanismes pour le financement direct de l'action climatique, le partage des avantages et d'autres bénéfices monétaires et non monétaires pour les PA et les CL », a été animé par Helen Magata et a réuni Elohor Freeman Oluowo (Centre africain pour les actions climatiques et le développement rural [ACCARD], Nigeria), Grace Balawag (Centre international des peuples autochtones pour la recherche sur les politiques publiques et l'éducation [TEBTEBBA], Philippines) et Pablo Mís (Julian Cho Society, Belize).

Les groupes de discussion par région devaient orienter leurs échanges autour des questions suivantes :

1. Quels sont les exemples de mécanismes solides de partage des avantages dans le cadre du financement de l'action climatique dans la région ?
2. Quels sont les éléments clés des accords de partage des avantages souhaités/robustes pour les PA et les CL, y compris la REDD+ et les paiements basés sur les résultats ?
3. Quelles sont les approches à promouvoir et le soutien spécifique requis pour que les PA et les CL aient un accès direct au financement de l'action climatique ?

Plusieurs obstacles majeurs à la participation des PA et des CL aux activités liées au financement de l'action climatique ont été identifiés au cours de la discussion. Les mécanismes habituels comprennent les dispositifs de sauvegarde, les consultations et les dialogues à plusieurs niveaux, mais ils sont essentiellement appliqués dans

le cadre de projets spécifiques et ne constituent pas des processus durables et permettant un engagement à long terme de la part des communautés. L'accès des communautés doit être amélioré, à la fois pour combler des lacunes importantes et pour éliminer le nombre d'intermédiaires dans les processus existants (encadré 1).

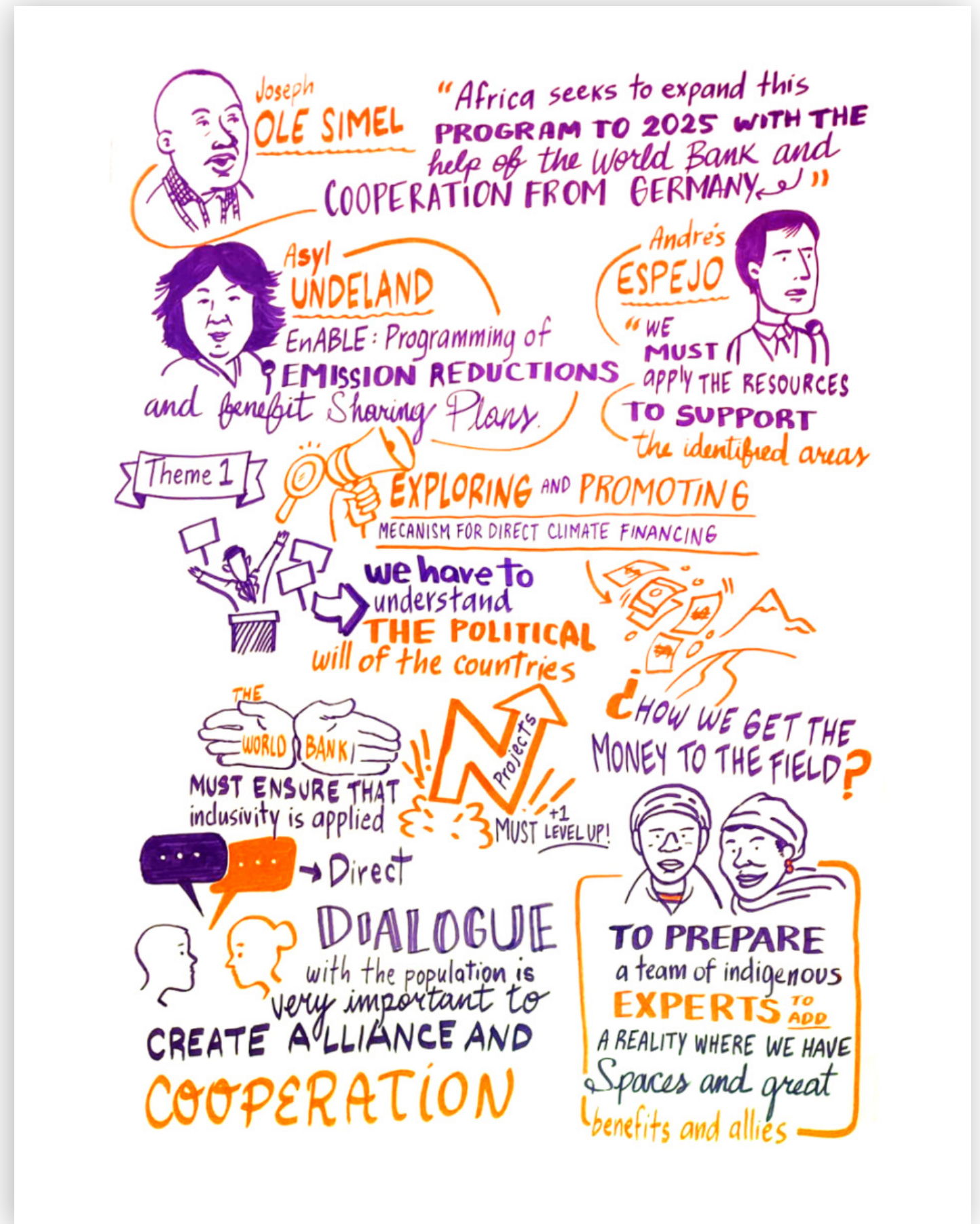
Les plans d'action élaborés aux niveaux national et international n'atteignent souvent pas la base. La participation, l'engagement et la distribution devraient être fondés sur des processus ascendants qui prennent en compte les questions de genre et d'inclusion sociale. Les procédures légales, la gouvernance et le langage employé à leur propos devraient être considérablement simplifiés pour en faciliter la compréhension. En cas de barrières linguistiques, il est d'autant plus nécessaire de renoncer à un jargon complexe et à l'usage excessif d'acronymes peu familiers. Dans la mesure du possible, les procédures bureaucratiques devraient être examinées et révisées en vue de les simplifier et de les assouplir. Pour les communautés isolées en particulier, il est très difficile de participer aux procédures juridiques, d'y être représentées et de s'y conformer. Pour les inclure, il faut faire preuve de souplesse, notamment dans les procédures liées au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), et prendre en compte les avantages monétaires et non monétaires, tels que la propriété foncière et les avantages en nature.

En général, les mécanismes de partage des avantages sont conçus de manière à être relativement inclusifs et transparents, mais des problèmes se posent lors de leur mise en œuvre. Au Népal, par exemple, le mécanisme semble solide, mais il existe un risque que seuls 20 %

Encadré 1. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 1

Comment décririez-vous le contexte actuel de l'accès des PA et des CL au financement de l'action climatique ?

La plupart des participants ont estimé que l'accès des PA et des CL au financement de l'action climatique devait être amélioré. En tant que gardiens de la terre, ils devraient être soutenus pour renforcer leurs capacités. Ils ont indiqué que les procédures devraient être moins bureaucratiques et que la gouvernance devrait être améliorée pour lutter contre l'injustice, l'accaparement par les élites et les menaces sur les sites sacrés. Les efforts déployés pour améliorer l'accès des PA et des CL au financement de l'action climatique devrait également assurer l'inclusion des groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes et les personnes âgées.





11. Discussion en panel sur le thème 1 : Helen Magata, animatrice, et Grace Balawag, panéliste



12. Discussion en panel sur le thème 3 : Levi Sucre et Pasang Dolma Sherpa, panélistes



13. Groupe de discussion pour la région Afrique



14. Helen Magata, membre du groupe de pilotage, anime la session du comité de réflexion

des fonds disponibles parviennent aux communautés, le reste étant perdu dans les procédures administratives. Plusieurs pays ont décrit des exemples de réussite où des communautés reçoivent directement un financement pour la lutte contre le changement climatique. Le FONAFIFO a expliqué que le Costa Rica applique une taxe sur les carburants depuis 1996, dont 3,6 % sont reversés aux territoires autochtones et aux propriétés privées possédant des forêts qui fournissent des services écosystémiques (protection de l'eau et de la biodiversité, stockage du carbone et beauté des paysages), à raison de 64 dollars par hectare. La communauté de Nairi Awari dans laquelle se sont rendus les participants au Dialogue mondial a consacré ces paiements à l'achat de terres sur lesquelles ses membres vivaient depuis longtemps. Au Costa Rica encore, les contrats d'achat de réductions d'émissions dans les zones forestières prévoient des paiements pour les nouvelles zones forestières à un taux de 18 dollars par hectare, sans limitation de la superficie totale. Les communautés autochtones y ont formulé un plan territorial de foresterie et d'environnement pour faciliter la gestion de la zone.

Les échanges ont révélé que l'obligation de rendre compte est un élément clé en ce qui concerne la clarté et la transparence des informations et des rapports sur la gestion et l'utilisation du financement de l'action climatique. Cet enjeu et celui de la propriété foncière sont considérés comme étant d'égale importance. Il est nécessaire de renforcer les capacités des organisations des PA et des CL à gérer les ressources, sur le plan financier et opérationnel, afin de permettre aux territoires de recevoir directement les investissements et les paiements. Ces capacités comprennent la connaissance et la compréhension des programmes et des possibilités d'engagement, la capacité à gérer et à mettre en œuvre les programmes, ainsi que les compétences de gestion des revenus et des investissements. Il est important que les approches adoptées soient toujours fondées sur les droits et qu'elles intègrent les droits collectifs (c'est-à-dire communautaires). Enfin, il est essentiel que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées soient inclus dans la formulation des mécanismes de partage des avantages.

Les participants ont convenu que des accords solides de partage des avantages devraient être basés sur neuf caractéristiques importantes :

1. La reconnaissance et la représentation. Les PA doivent être reconnus et impliqués dans la conception des initiatives de financement dans le domaine climatique, en y participant en tant que partenaires et pas seulement en tant que bénéficiaires.

- 2. Le renforcement des normes.** Les normes actuelles doivent être renforcées afin que les droits des PA en matière de carbone soient reconnus et que les principes du CPLCC soient respectés.
- 3. La consultation interne.** La procédure de consultation doit être interne et adaptée aux besoins et aux lignes directrices propres aux PA et aux CL, afin que la participation soit plus efficace dans leurs territoires respectifs.
- 4. La transparence de l'information.** Les informations transmises aux communautés doivent être transparentes, accessibles et adaptées à leur contexte.
- 5. Le développement des capacités.** Les capacités des PA à négocier les termes des accords, fondés sur une analyse détaillée de leurs territoires, doivent être développées.
- 6. La reconnaissance culturelle.** Les modalités selon lesquelles les PA obtiennent des avantages financiers et d'autres bénéfices liés à l'action climatique doivent prendre en compte les valeurs spirituelles et culturelles des PA.
- 7. Les partenariats et la gouvernance.** Les définitions de l'investissement territorial direct, des indicateurs et des processus doivent être replacées dans leur contexte. Il est essentiel de renforcer les organisations des PA et des CL, tout en respectant leurs structures de gouvernance.

- 8. L'inclusion et l'équité.** Les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables autochtones sont confrontés à des obstacles spécifiques qu'il convient de lever pour garantir une répartition équitable des avantages.
- 9. Les négociations avec les pouvoirs publics.** Des discussions, des négociations et des accords précoces avec les pouvoirs publics sont nécessaires pour déterminer comment les avantages peuvent être distribués judicieusement.

Les participants se sont penchés sur les moyens de soutenir l'accès direct au financement de l'action climatique par les PA et les CL. Il a été souligné que supprimer les intermédiaires permettait un accès plus direct, tout en simplifiant les procédures existantes et en les rendant plus accessibles aux organisations communautaires légitimes. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'une transparence absolue pour déterminer l'éligibilité à la participation aux marchés du carbone. La connaissance des aspects techniques et la capacité de gestion opérationnelle et financière des communautés devront être améliorées, notamment par l'élaboration de plans de gestion territoriale. Les PA et les CL pourront ainsi s'engager de manière compétente sur les marchés du carbone et saisir d'autres opportunités financières. Enfin, pour asseoir le droit des PA et des CL à accéder au financement de l'action climatique, la confiance dans leurs systèmes de gouvernance administrative et le respect de ces systèmes sont cruciaux.



15. Elizabeth Jeiyol, Maximiliaan Ooft et Judy Kipkenda

THEME 2. REPRÉSENTATION ET PARTICIPATION

Le panel sur le second thème : « Permettre une représentation et une participation directes aux consultations et à la prise de décision dans le cadre d'initiatives d'action climatique axées sur les résultats », a été animé par Anne Samante (responsable des programmes et des partenariats, Organisation de développement intégré des pasteurs Mainyoto [MPIDO], Kenya) et réunissait Lice Cokanasiga (avocate indépendante autochtone, Fidji), Ramiro Batzin (Asociación Sotz'il, Guatemala), et Daniel Amponsah Gyinayeh (Asunafo-Asutifi Hotspot Intervention Area, Ghana).

Les groupes de discussion par région devaient orienter leurs échanges autour des questions suivantes :

1. Au-delà des mesures de sauvegarde prises pour « ne pas nuire », comment les initiatives de financement dans le domaine climatique peuvent-elles appliquer de manière ciblée des mesures de sauvegarde pour « faire mieux » et « bien faire » en termes de renforcement des capacités, d'aptitudes institutionnelles, de participation, de CPLCC et de suivi (encadré 2) ?
2. Pour parvenir à une représentation et une participation directes aux mécanismes de consultation et de prise de décision, quels sont les besoins en ce qui concerne (a) le renforcement des capacités, (b) l'amélioration des aptitudes institutionnelles, (c) le CPLCC, et (d) le suivi et la responsabilité ?

Les échanges ont porté sur l'amélioration des possibilités de participation des PA et des CL aux processus de consultation et de prise de décision. La barrière de la langue constitue un obstacle majeur à cette participation. Les programmes de financement de l'action climatique sont pour la plupart élaborés en anglais, en français ou en espagnol et, dans le meilleur des cas, traduits dans la principale langue nationale d'un pays. Les documents sont rarement traduits en langues locales (souvent autochtones), parfois très nombreuses. C'est surtout le cas pour les documents essentiels, tels que les documents des programmes de réduction des émissions (ERPD), les accords de paiement des réductions d'émissions (ERPA) et même, dans de nombreux cas, les plans de partage des bénéfices (PPB). Les communautés ne sont donc pas en mesure de comprendre pleinement l'objectif des programmes et le contenu et les implications des accords.

Le panel a passé en revue différents exemples d'application des sauvegardes, ainsi que d'autres initiatives pour aller au-delà de « ne pas nuire » et « bien faire » ou « faire mieux ». Au Guatemala, par exemple, la loi relative au changement climatique comporte une disposition cruciale concernant la représentation des PA : le comité national chargé de ces questions, l'Association des maires et des peuples autochtones du Guatemala, doit comprendre deux membres autochtones. Autre exemple, les sauvegardes de la Banque mondiale s'appliquent à travers le FCPF et le mécanisme spécial de don (DGM). Une approche intéressante a été adoptée par le FCPF : la coopération est établie par un dialogue entre les peuples autochtones engagés dans la conservation des forêts, les autorités nationales et les organisations de conservation, dont les intérêts et les objectifs sont souvent divergents.

L'impact des marchés du carbone sur l'« économie bleue » (exploitation, préservation et régénération du milieu marin) et sur les communautés autochtones a également été examiné. L'exploitation minière en eaux profondes, l'extraction de combustibles fossiles et la pêche industrielle peuvent avoir d'énormes répercussions négatives sur la capacité des communautés autochtones à préserver leurs moyens de subsistance, à perpétuer leurs traditions culturelles et à disposer d'un environnement sain et vivable. Des écosystèmes tels que les mangroves (qui font partie du mécanisme REDD+) et les herbiers marins (dont le potentiel de stockage de carbone est important) sont menacés, et les communautés autochtones qui dépendent de ces milieux en subissent les conséquences. On a accordé jusqu'à présent peu d'attention aux effets de la dégradation du milieu marin sur les communautés autochtones, en partie parce que les zones côtières ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante de leur espace vital et que ces communautés ne figurent pas au rang des parties prenantes.

Les questions clés sont les suivantes : qui fait l'objet des mesures de sauvegarde et qui les met en œuvre ? Si la protection concerne les PA et les CL, ils doivent avoir leur mot à dire sur la manière et la forme de cette protection, ou sauvegarde. Il est important que les sauvegardes ne soient pas appliquées selon une approche « universelle », mais qu'elles soient déterminées et appliquées par ceux qui sont « protégés ». Les PA et les CL ne doivent pas être considérés comme de simples bénéficiaires des programmes ou des victimes à protéger, mais comme des partenaires actifs dont l'apport et la participation

sont essentiels au succès du programme. Ce ne sont pas uniquement les PA et les CL qui doivent bénéficier d'un renforcement de leurs capacités, mais également les autorités publiques (locales), les organisations internationales et le secteur privé, entre autres parties prenantes. Les PA et les CL ne comprennent ou ne connaissent pas toujours les tenants et les aboutissants des initiatives climatiques. De leur côté, les pouvoirs publics et le secteur privé manquent de connaissance

et de respect à l'égard des visions du monde, de la culture, des traditions et des moyens de subsistance des populations autochtones. Le renforcement des capacités doit ainsi être réciproque et nécessite une participation et un apprentissage dans les deux sens.

Les participants ont souligné que les sauvegardes et autres approches pour « ne pas nuire » et « bien faire » exigent du temps et des moyens considérables. Il faut



Encadré 2. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 2

Au-delà des mesures de sauvegarde visant à « ne pas nuire », comment les initiatives de financement de l'action climatique appliquent-elles de manière ciblée des mesures de sauvegarde pour « bien faire » ?

Au-delà de la démarche habituelle consistant à « ne pas nuire », les participants ont fait part de leurs idées sur les manières de « bien faire » ou même « faire mieux ». Avant tout, l'application rigoureuse et ciblée des procédures visant à garantir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) permettrait de recueillir des points de vue précieux pour améliorer l'efficacité et l'impact du financement de l'action climatique sur les communautés. D'autres facteurs ont été mentionnés, notamment une attention soutenue aux aspects liés au régime foncier (autochtone), aux procédures traditionnelles et aux mécanismes de prise de décision, ainsi que l'intégration de politiques pertinentes pour les PA dès le début de la conception d'un projet. Les participants ont également estimé qu'il était essentiel de faire preuve de souplesse dans l'application des sauvegardes dans le contexte du financement de l'action climatique, afin de garantir le respect des coutumes et des pratiques des communautés.

savoir comment rendre les processus plus fluides et plus souples, étant donné que le coût actuel de la planification, de la préparation et de la mise en œuvre du CPLCC et des procédures associées peut dépasser le budget d'un projet. Il est recommandé de mettre en place des méthodes d'éducation holistiques pour le partage de l'information et l'apprentissage continu afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités des PA et des CL. Pour réduire les coûts et faire connaître le CPLCC aux PA et aux CL, une série de questions/réponses devrait être définie afin de favoriser l'échange d'informations, d'expériences et de leçons apprises.

Enfin, les sauvegardes et le CPLCC ne devraient pas être considérés comme des éléments à court terme de projets individuels, souvent peu efficaces en termes d'utilisation des ressources disponibles, mais comme une forme d'investissement dans les relations à long terme entre les pouvoirs publics et les PA/CL. Une relation transparente, constructive et de confiance, même s'il faudra peut-être y consacrer plus de temps et de moyens au départ, favoriserait la mise en place du CPLCC et des sauvegardes et établirait les bases d'un partenariat durable, d'une coopération fructueuse et de la réalisation d'objectifs convenus d'un commun accord.

16. Événement culturel dans la soirée du premier jour
Page adjacente : Photos prises sur le vif de participants



THEME 3. SURMONTER LES OBSTACLES À L'INCLUSION

Le débat sur le troisième thème : « Étudier les moyens d'améliorer l'inclusion des PA et des CL dans la résilience au changement climatique et le financement, notamment les réponses à apporter aux défis et aux obstacles sous-jacents », a été animé par Eileen Mairena Cunningham et a réuni Pasang Dolma Sherpa (Centre de recherche et de développement des populations autochtones [CIPRED], Népal), Levi Sucre (Alliance méso-américaine des peuples et des forêts [AMPB], Costa Rica) et Joseph Ole Simel (MPIDO, Kenya).

Les groupes de discussion par région devaient orienter leurs échanges autour des questions suivantes :

1. Quels sont les principes et les actions qui permettraient effectivement aux PA et aux CL d'être inclus dans le financement de l'action climatique et dans la REDD+ ?
2. Compte tenu de leur cycle de vie relativement court, comment les financements de l'action climatique peuvent-ils contribuer à faire avancer le processus, généralement long, de formalisation des droits fonciers et des droits sur les ressources ? Quelles sont les actions principales à mener ?
3. Compte tenu du caractère très technique du processus de développement des projets carbone, comment les PA et les CL, en tant que propriétaires, détenteurs de droits et gardiens des territoires, peuvent-ils surmonter ces difficultés ?

Les échanges et les réponses à ces questions ont tourné autour de la question plus générale de la nécessité de reconnaître les droits des PA et des CL. Parfois, l'existence même des PA n'est ni reconnue ni admise au niveau le plus élémentaire. Dans d'autres

cas, la reconnaissance des droits des PA sur les terres et les ressources (par une sécurité foncière individuelle et collective) constitue le principal obstacle. Même lorsque ces problèmes ont été plus ou moins résolus, les PA peuvent toujours ne pas avoir le statut requis de parties prenantes, de détenteurs de droits et de partenaires égaux ayant le droit fondamental de voir leur contribution, leur expérience, leurs préoccupations, leurs opinions et leurs connaissances prises en compte. Pour résumer, il a été généralement convenu qu'une réponse novatrice à ces questions fondamentales est essentielle à l'inclusion réussie des PA et des CL dans les processus de REDD+ et de financement de l'action climatique (encadré 3).

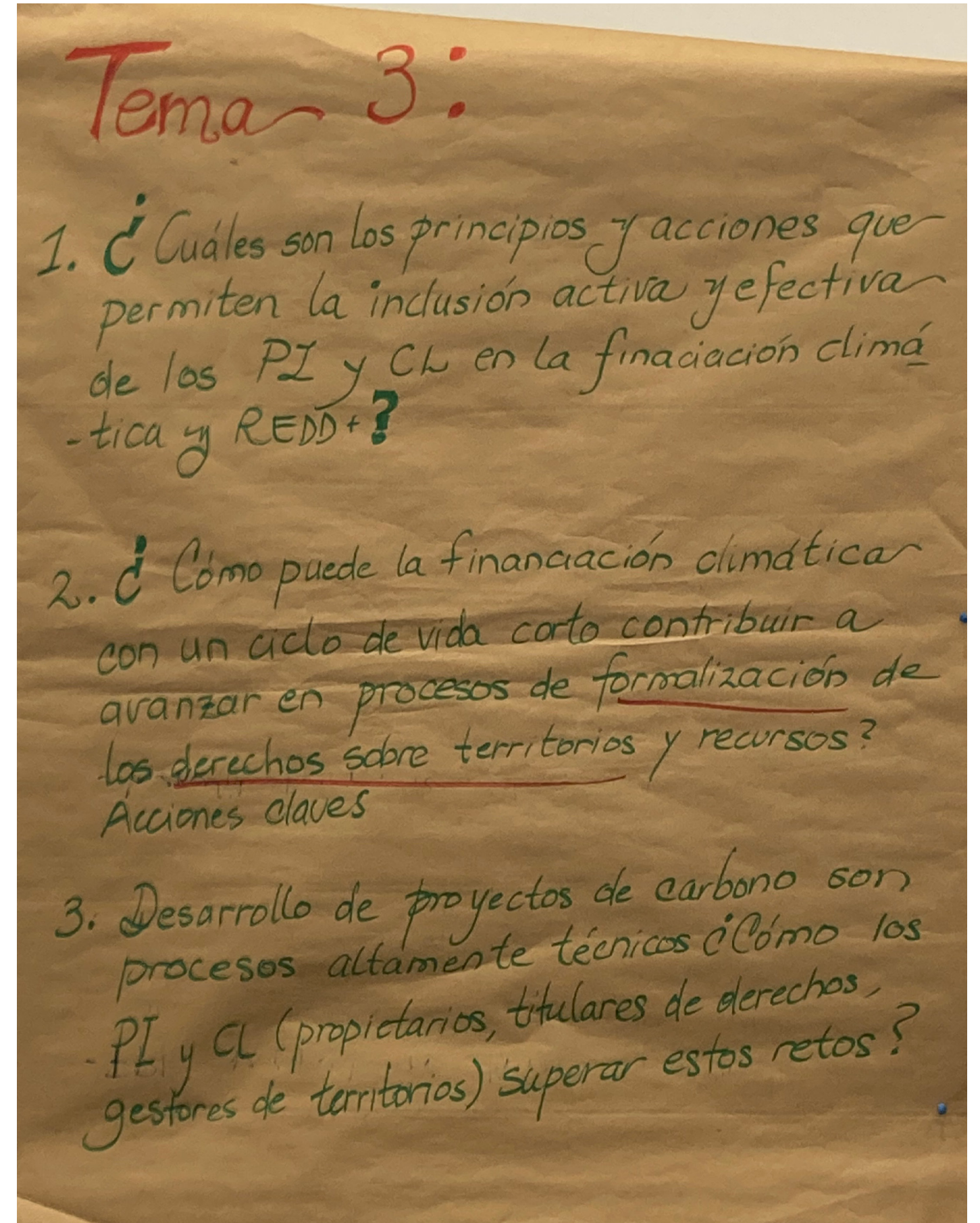
Une autre question centrale, ou un obstacle à surmonter, porte sur l'idée du carbone en tant que « produit » à échanger entre acheteurs et vendeurs sous la forme de « crédits carbone ». Pour beaucoup de gens, et pas seulement pour les PA et les CL, ce concept abstrait est difficile à saisir. Il a donc été noté que pour pouvoir impliquer pleinement les PA et les CL dans les initiatives de financement climatique, il faut réussir à faire comprendre les principes sous-jacents de la réduction des émissions et de la génération de crédits carbone, y compris la manière dont ils sont quantifiés, évalués et échangés sur un marché ainsi que les avantages potentiels pour les communautés, non seulement financiers, mais aussi divers bénéfiques directs et indirects, tangibles et intangibles.

Lors des discussions dans les groupes de travail par région, puis en séance plénière, il a été souligné que le cycle de vie des initiatives de financement de l'action climatique n'est généralement que de quelques années. Les projets peuvent donner l'impulsion nécessaire pour obtenir des résultats plus durables, mais pour ce faire, ils

Encadré 3. Questions aux participants et leurs réponses sur le thème 3

Quels sont les avantages d'un partenariat avec les PA et les CL aux initiatives sur le carbone ?

Les participants ont convenu qu'un partenariat avec les PA et les CL garantirait la durabilité des initiatives en matière de carbone et permettrait de traiter des questions majeures comme la sécurité des droits fonciers. Un partenariat avec les PA et les CL aboutirait à un meilleur résultat et contribuerait à l'égalité et à la résilience globale des communautés face aux répercussions du changement climatique.



Traduction en espagnol des questions d'orientation pour les groupes de discussion du thème 3 (voir page 12)

doivent s'inscrire dans une vision collective de l'avenir, que seules les communautés autochtones peuvent déterminer pour elles-mêmes. Les projets pourraient alors s'inscrire dans le cadre d'objectifs plus larges et à long terme, tels que le renforcement et le développement des communautés, en soutien à des buts communs et conformes à leur culture, à leurs valeurs et à leur vision du monde. Il a été noté qu'un facteur crucial de réussite, à court et à long terme, est l'autonomisation des structures de gouvernance autochtones existantes, qui constituent la base de la communication, de la collaboration et de l'action. Pour que les communautés autochtones puissent être des partenaires à part entière des initiatives de financement de l'action climatique, il est impératif que leurs capacités de gestion, techniques, administratives et financières soient renforcées.

Le programme de renforcement des capacités du FCPF est un bon exemple d'initiative qui nécessite un horizon temporel plus long pour obtenir des résultats. Le programme a duré près de 15 ans, mais il a fallu plusieurs années pour que des résultats tangibles apparaissent avec la constitution d'un groupe d'experts autochtones. Ces individus, rompus aux différents aspects de la REDD+ et du financement de l'action climatique, sont en mesure de faire le lien entre les perspectives internationales et locales, mais surtout de représenter les intérêts, les préoccupations et les objectifs autochtones et locaux dans les forums internationaux. Ils transmettent également leurs connaissances en sensibilisant leurs communautés aux principaux enjeux. Le programme REDD+ s'en trouve renforcé, tout comme les communautés autochtones, les organisations de la société civile et les femmes en particulier.

Il est important de partager ces résultats positifs, non seulement au-delà des pays participant au Fonds carbone du FCPF, mais aussi au-delà des pays REDD+. Les mécanismes de partage des avantages développés dans le cadre des programmes REDD+ ont évolué pour être inclusifs sur le plan social. Les enseignements tirés doivent être transmis le plus largement possible au niveau mondial, sous la forme, par exemple, d'un catalogue de bonnes pratiques et de leçons apprises. Le succès de cette démarche dépend toutefois de la diffusion des documents en langues locales. Comme cela a été mentionné dans d'autres sessions, la barrière de la langue doit être surmontée, même s'il s'agit d'un véritable défi. Les documents existants ont été trop peu traduits et diffusés jusqu'à présent. Or, cela pourrait constituer une méthode avantageuse sur le plan coût-efficacité pour élargir et amplifier l'impact de ces initiatives.



17. Daniel Amponsah Gyinayeh, de la Asunafo-Asutifi Hotspot Intervention Area/Coopérative de producteurs de cacao d'Asunafo, au Ghana



18. Cécile Ndjebet, lauréate d'un prix environnemental, du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF).



19. Maximiliaan Ooft de l'Association des chefs de village autochtones (VIDS), Suriname



20. Asyl Undeland, responsable du fonds EnABLE

THEME 3. SURMONTER LES OBSTACLES À L'INCLUSION

Dans plusieurs pays, le fait que les jeunes ne reprennent pas leur culture et leurs traditions constitue un autre sujet de préoccupation. Les communautés perdent ainsi peu à peu leur héritage, leur vision du monde et leur attachement à la terre. Il faut des institutions coutumières légitimes pour préserver ce patrimoine culturel et le transmettre aux jeunes générations, ainsi que pour promouvoir l'autogestion et la prise de décision représentative pour le bien-être de la communauté, notamment des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. La culture et les traditions autochtones doivent être reconnues et respectées par les acteurs extérieurs, condition préalable à une collaboration et à un engagement fructueux. Il est important de noter que les systèmes de gouvernance autochtones offrent des mécanismes de résolution des conflits adaptés et appropriés sur le plan culturel, des filets de sécurité traditionnels et un soutien aux grands leaders

et décideurs, hommes et femmes. Les systèmes de savoir autochtones sont également très précieux pour les écosystèmes, que ce soit par la gestion durable des forêts et des ressources forestières, la production de remèdes traditionnels, la gestion des ressources naturelles pour éviter les catastrophes climatiques ou la préservation des pratiques culturelles et spirituelles, dont les célébrations et les festivités uniques et contribuant à l'identité, à la résilience et à l'unité de la communauté.

Enfin, une autre question a été soulevée au cours des discussions, à savoir que le financement de l'action climatique destiné à faire face aux crises, aux dommages ou aux pertes causés par des acteurs extérieurs ne devrait jamais être proposé sous forme de prêts, mais uniquement sous forme de dons.



Préparation des fleurs pour l'invocation inaugurale de la 1ère journée



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Pendant quatre jours, le Dialogue mondial a permis aux participants de discuter librement des thèmes, enjeux et défis complexes qui affectent la capacité de leurs communautés à s'engager dans le financement de l'action climatique axé sur les résultats et à en bénéficier. Si tous les sujets abordés, dans toutes leurs nuances, ne peuvent être résumés dans un seul document, le présent rapport récapitule le déroulement de ces quatre jours et les réflexions qui en ont découlé (voir ci-dessous). À noter que la Déclaration finale, élaborée au cours de la quatrième journée du Dialogue, reprend et synthétise les résultats de la discussion suivant trois axes stratégiques et trois thèmes clés (voir la section suivante).

Sécurité foncière

La réussite des marchés du carbone passe par une définition claire et légitime des droits fonciers et des droits sur les ressources. En cas de doute sur la source ou la propriété des crédits, ceux-ci ne devraient pas pouvoir être mis sur le marché. Les droits des PA et des CL sur les terres et les ressources forestières doivent être reconnus et respectés et constituer un impératif moral, conformément aux déclarations des droits de l'homme, telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), la Convention de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989 (OIT C 169) et les garanties de Cancún du Programme ONU-REDD. La sécurité foncière bénéficiera aux PA et aux CL qui vivent sur ces terres et dans ces forêts depuis des générations. En outre, elle permettra de clarifier et de garantir aux marchés du carbone la légitimité des crédits.

Capacité organisationnelle

Les organisations de PA et de CL ont besoin d'être soutenues pour renforcer les capacités requises et pouvoir s'impliquer dans le financement de l'action climatique en tant que partenaires égaux et autonomes. Les compétences et les connaissances nécessaires portent sur divers sujets, notamment la gestion financière et la passation de marchés, le suivi et l'évaluation, les sauvegardes, ainsi que le processus de mesure, de rapport et de vérification (MRV). Ces organisations ont également besoin d'aide pour connaître et maîtriser les structures de gouvernance complexes aux niveaux national et international. Parallèlement, les pouvoirs publics et les organisations internationales doivent renforcer leur propre capacité à travailler efficacement avec les organisations de PA et de CL en développant une compréhension de la vision du monde, de la culture et des pratiques autochtones.

Gouvernance

Pour que les PA et les CL puissent prendre part activement aux initiatives de financement de l'action climatique, il est essentiel que les États investissent du temps et des ressources pour établir avec eux des relations plus solides, plus constructives et plus collaboratives, à travers les structures de gouvernance reconnues des PA et des CL, qui sont en place depuis des générations et sont appropriées pour négocier et parvenir à des accords avec ces communautés. Le mode de vie et les moyens de subsistance des PA et des CL, leur droit de choisir leur mode de vie, ainsi que leurs systèmes traditionnels de gouvernance et d'administration doivent être reconnus et respectés. Des activités de renforcement des capacités devraient être définies et mises en œuvre pour aider ces structures de gouvernance traditionnelles à mettre en place des dispositifs de responsabilité et de transparence.

Le rôle des intermédiaires doit être évalué attentivement afin de s'assurer de leur légitimité à représenter les personnes qu'ils sont censés représenter. Des dialogues à plusieurs niveaux doivent être établis entre les entités publiques, les OSC, le secteur privé et les représentants reconnus des PA et des CL. Lorsque le financement de l'action climatique est structuré selon des approches fondées sur les droits, la justice et l'équité ne peuvent prévaloir que si la gouvernance est inclusive. Les PA et les CL ont le droit fondamental de participer à la conception des initiatives afin que celles-ci correspondent aux besoins et aux aspirations des intéressés. La transparence et la responsabilité sont des éléments non négociables pour éviter les inégalités et les attentes irréalistes, et pour favoriser une compréhension claire de l'objectif et de la portée des projets. Le respect, la bonne gouvernance et une véritable « voix au chapitre » ouvriront la voie à l'engagement des PA et des CL. Les PA et les CL disposent de leurs propres plans pour leur territoires, qui leur permettent d'envisager un avenir durable en s'appuyant sur les principes du CPLCC.

Inclusion des femmes

Le rôle des femmes dans les systèmes de gouvernance traditionnels et autochtones et pour les moyens de subsistance ne peut être surestimé. Pourtant, elles sont souvent marginalisées, en particulier dans les forums publics, tels que les représentations communautaires, les comités et les rôles à responsabilité. Les droits des femmes et des autres groupes marginalisés, notamment les jeunes et les personnes

handicapées, doivent être dûment pris en compte, en particulier lors de l'application des dispositions de sauvegarde. En outre, compte tenu du rôle crucial des femmes au sein de la famille et de la communauté, elles doivent être soutenues et encouragées à participer à la prise de décision et à accéder à des rôles de leadership aux niveaux local, régional, national et international. L'absence des femmes dans la prise de décision sur le financement de l'action climatique affaiblit sa crédibilité et sa légitimité. Elle crée aussi des lacunes inacceptables en termes de connaissances sur les différentes perspectives et expériences essentielles. Tous les arguments avancés pour défendre l'inclusion des PA et des CL dans les processus de financement de l'action climatique s'appliquent également à l'inclusion des femmes.

Sauvegardes

L'application des sauvegardes est généralement jugée trop rigide. Elle est également moins fréquente qu'elle ne devrait l'être. Si les participants ont salué le FCPF et la Banque mondiale pour la rigueur et l'exhaustivité de l'application des sauvegardes et de leur cadre environnemental et social dans tous les projets, il a été généralement admis que l'application des sauvegardes a été trop rigide et que des améliorations majeures pourraient être apportées. Le manque de souplesse a été jugé unanimement comme posant un problème. Il faudrait également préciser si les sauvegardes sont obligatoires ou facultatives, et identifier les sources de sauvegardes à appliquer. La question majeure et spécifique qui a été soulevée concernant les sauvegardes est celle de savoir clairement qui est véritablement protégé par le biais de ces mécanismes. Si ce sont les PA et les CL, ils doivent avoir leur mot à dire sur les modalités d'élaboration et d'application des mesures de sauvegarde. Les dispositifs actuels sont conçus par des organisations internationales et

des gouvernement et ne correspondent pas suffisamment ou de manière appropriée au contexte et aux besoins des personnes et des communautés qu'ils sont censés servir. Les systèmes de sauvegarde doivent être améliorés en ce qui concerne la gestion des risques, les questions héritées du passé, la promotion du dialogue et la recherche de résultats transformationnels et durables. En résumé, le Dialogue mondial et d'autres discussions ont permis de dégager un consensus sur le fait que les sauvegardes doivent dépasser l'approche « ne pas nuire » pour « bien faire », voire « faire mieux ».

Accroître le financement de l'action climatique

Les participants au Dialogue mondial ont unanimement appelé à une augmentation des financements destinés à lutter contre les conséquences négatives du changement climatique. Gardiens constants et fiables de certains des territoires et ressources les plus précieux de la planète, les PA et les CL reçoivent, selon les estimations, moins de 2 % des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique. Bien que le développement des marchés du carbone suscite de nombreuses inquiétudes, les PA et les CL soutiennent en principe ces mécanismes à condition qu'ils soient inclusifs et transparents. Ils permettent d'espérer que les fonds passeront des pollueurs aux personnes et aux communautés qui protègent la planète, surtout lorsque davantage de secteurs et les industries seront tenus de compenser leurs émissions. Les PA et les CL sont déterminés à transposer les résultats probants qu'ils ont obtenus en matière de gestion et de protection durables de leurs terres, de leurs forêts et de leurs ressources en une action climatique mondiale efficace qui transforme le paysage du financement associé et suscite des changements positifs pour l'avenir.



21. Photo de groupe à la fin de la 1ère journée



22. 3e jour : visite du territoire autochtone de Cabécar Nairi



23. Photo de groupe lors de la visite du territoire autochtone de Cabécar Nairi le 3e jour



Photos prises sur le vif de participants

DÉCLARATION FINALE

Nous, peuples autochtones (PA) et communautés locales (CL) d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, nous sommes réunis pour aborder le sujet du développement rapide des marchés du carbone et de l'octroi de crédits carbone sur nos terres, dans nos eaux et dans nos forêts. Nous avons exprimé de vives inquiétudes face à la faible implication de nos peuples et de nos leaders dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la REDD+, de l'octroi de crédits carbone et d'autres initiatives nationales similaires en matière de carbone. Cette situation limite notre accès aux avantages liés ou non au carbone et menace la garantie de nos droits et nos pratiques durables, fondées sur la nature, ainsi que notre mode de vie favorable à l'équilibre climatique.

Nous exhortons les dirigeants mondiaux à nous soutenir dans la reconnaissance, la protection et la promotion de nos droits, qui constituent le fondement et la condition essentielle pour nous permettre de continuer à préserver une planète saine et vivable. Pour contrer les effets du changement climatique et assurer la survie des écosystèmes et de l'humanité, nous appelons, en tant que gardiens de la planète, à un engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour tous les mécanismes de financement de l'action climatique, y compris pour la REDD+ et d'autres initiatives de crédits carbone, et nous permettant de remplir notre rôle en tant que partenaires, leaders et propriétaires à part entière.

Les initiatives de collaboration de la Banque mondiale sur la préparation à la REDD+, dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), qui interviennent dans une quarantaine de pays depuis 2011, ont contribué à créer des espaces uniques de dialogue ouvert entre les PA, les CL et les gouvernements. Ce dialogue a permis d'instaurer une confiance mutuelle et de créer un groupe d'experts autochtones sur la REDD+, qui font depuis lors entendre leur voix aux niveaux national, régional et mondial. Notre participation aux discussions et à la prise de décision au cours de la phase de préparation de nos pays a contribué à définir notre approche nationale des marchés du carbone. Ces possibilités de dialogue ouvert ne devraient pas se réduire, comme c'est le cas dans de nombreux pays, alors même que les États entament une phase de paiements basés sur les résultats ou liés au carbone. Ces espaces uniques de dialogue ouvert devraient être élargis et approfondis pour promouvoir une action et des résultats viables, équitables et durables en matière de lutte contre le changement climatique.

Axes stratégiques

Nous avons défini trois axes stratégiques pour la REDD+ et les crédits carbone afin de dépasser la simple atténuation des risques et notre protection, et d'asseoir nos droits et notre inclusion en tant que partenaires à part entière.

1. Nous permettre un accès au financement direct de la lutte contre le changement climatique et au partage des avantages pour notre rôle de gardiens responsables.

La reconnaissance, le respect et l'autonomisation des systèmes de gouvernance autochtones et coutumiers devraient être une priorité absolue, afin que les PA et les CL développent leur vision et conçoivent leurs « plans de vie » indépendamment de la pression immédiate exercée par les initiatives ou les projets liés au climat. Les PA et les CL doivent être soutenus dans le renforcement et le maintien de systèmes fonctionnels d'autogestion et de prise de décision, y compris les institutions et les autorités traditionnelles légitimes, afin de représenter les territoires auprès des acteurs extérieurs. Les systèmes de gouvernance autochtones et coutumiers sont essentiels pour perpétuer la

responsabilité sur les territoires et les communautés. Un accès direct au financement de l'action climatique et des mécanismes plus équitables de partage des avantages sont nécessaires pour assurer la responsabilité résiliente d'une planète vivable.

2. Développer des systèmes de sauvegarde qui vont au-delà du « ne pas nuire » pour « faire mieux »

Ces systèmes devraient inclure l'appropriation, la conception et le suivi des sauvegardes par les institutions traditionnelles, coutumières et autochtones afin d'assurer l'équité, l'inclusion sociale et la durabilité.

3. Augmenter de manière significative les investissements dans les territoires et les communautés des PA et des CL

Il est difficile de savoir où le financement destiné à soutenir les PA et les CL, en tant que gardiens des ressources naturelles, des forêts et des cours d'eau, est dirigé et comment il est utilisé. Le financement direct des PA et des CL doit impérativement être augmenté de manière significative, par le biais de mécanismes tels que les fonds autochtones, les

fonds territoriaux et le fonds EnABLE de la Banque mondiale, afin d'assurer que le financement ne se limite pas aux 15 pays membres du Fonds carbone du FCPF. Ces fonds, ainsi que d'autres tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour les pertes et dommages, devraient offrir des possibilités de financement direct pour les PA aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu de la diversité des besoins et des interventions sur le plan des politiques et des territoires.

Principaux thèmes

1. Offrir un accès direct au financement, aux mécanismes de partage des avantages et aux avantages liés ou non liés au carbone

Bien souvent, les PA et les CL ne participent pas à la conception et à la prise de décision concernant les mécanismes de financement de l'action climatique et de partage des avantages qui ont une incidence sur leur vie. Par conséquent, les allocations, les conditions et les mécanismes de partage des avantages ne peuvent pas bénéficier aux PA et aux CL. Afin de parvenir à l'équité, les mécanismes de partage des avantages doivent s'appuyer sur les PA et les CL en tant que protagonistes, partenaires et propriétaires. De manière fondamentale, le partage des avantages doit inclure la reconnaissance et le respect des droits des PA et des CL sur les terres et les ressources, ainsi que leur représentation légitime.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Donner plus de pouvoir aux systèmes de gouvernance autochtones et communautaires.** Il convient de conférer du pouvoir et de la reconnaissance aux systèmes de gouvernance des PA et des CL afin que ceux-ci puissent participer au débat technique et financier sur le changement climatique. Les initiatives de REDD+ et de crédits carbone, par exemple, doivent être développées, mises en œuvre, suivies et rapportées en consultation et négociation constantes avec les représentants légitimes et les systèmes de gouvernance des territoires et des communautés. Il faut des ressources et un soutien pour donner aux systèmes de gouvernance traditionnels et communautaires les moyens de prendre part à ces processus.
- **Concevoir des initiatives de crédit carbone et de partage des avantages avec les PA et les CL en tant que leaders, propriétaires et partenaires.** La reconnaissance et le respect des droits coutumiers

et des droits sur les ressources sont à la base de la décentralisation transformationnelle de la REDD+, des initiatives nationales de crédits carbone et des mécanismes de partage des avantages. Il sera ainsi plus facile d'investir dans le renforcement des capacités, dans les priorités de développement social et environnemental et dans des allocations de paiement plus équitables, tout en encourageant une collaboration pragmatique pour favoriser la paix et l'obtention de résultats plus larges en matière de développement.

- **Assurer un financement pour le climat avec des cycles de vie plus longs.** Pour préserver la responsabilité d'une planète vivable et renforcer les capacités humaines et institutionnelles permettant de participer au dialogue et aux pratiques en matière de changement climatique, le financement des PA et des CL doit être accru et les cycles de financement doivent être plus longs. Les projets seront ainsi alignés sur les visions à long terme des peuples autochtones. Il s'agit d'une condition préalable à la création et à la revitalisation des plans de vie et à l'autonomisation des structures de gouvernance communautaires et territoriales requises. L'allongement des cycles facilitera l'inclusion explicite des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les structures de planification et de gouvernance communautaires.
- **Travailler en partenariat avec les gouvernements.** Des dialogues et des accords précoces avec les gouvernements sont nécessaires pour mettre en place des politiques, des priorités et des actions nationales en matière de climat qui incluent les PA et les CL. Un dialogue engagé rapidement permettra de mettre en place un processus collaboratif et ciblé de partenariat dans des domaines tels que l'établissement de contributions déterminées au niveau national, les plans d'action nationaux sur le climat et les mécanismes de financement, ainsi que la législation et la réglementation nationales sur le changement climatique et les marchés du carbone.
- **Établir un accès direct aux fonds climatiques pour les PA et les CL.** Les processus et les conditions permettant aux PA et aux CL d'accéder directement aux fonds climatiques doivent être simplifiés afin que ceux-ci soient plus accessibles et que les fonds soient directement acheminés vers des organisations reconnues et légitimes au sein des groupes de PA et de CL. Les PA et les CL pourraient ainsi créer leurs propres organisations et équipes techniques afin de participer efficacement aux marchés du carbone.

- **Aligner les modalités d'accès des agences de financement sur les sauvegardes applicables pour les PA et les CL, ainsi que sur les politiques connexes.** Les organismes de financement doivent aligner leurs conditions et leurs critères sur les sauvegardes et les normes de protection applicables en matière de droits des PA et des CL. Il peut s'agir de processus de sélection, de conditions requises et de procédures de suivi et d'évaluation. Le financement climatique par les donateurs devrait inclure des experts autochtones pour apporter des conseils sur l'alignement des projets afin de garantir le respect des sauvegardes, des normes et des procédures établies par les PA et les CL.

2. Permettre une représentation et une participation directes aux consultations et à la prise de décision et à l'action

L'inclusion des PA, des CL et d'autres groupes marginalisés, y compris les femmes et les jeunes, ne devrait pas se fonder sur leur simple participation ou leur statut de bénéficiaires, mais sur leur rôle de leaders, de partenaires, de propriétaires et de détenteurs de droits. Il s'agit notamment de leur participation aux processus décisionnels et au renforcement des capacités dans une perspective d'autodétermination.

3. Veiller à la mise en place de sauvegardes et à l'obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause

L'élaboration de normes et de procédures relatives à l'application des sauvegardes et du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) dans le cadre des opérations REDD+ progresse. Avec le soutien de la Banque mondiale, plusieurs pays ont adopté une législation sur l'application des sauvegardes. Toutefois, cette législation est rarement appliquée si elle n'est pas exigée par les donateurs ou est mise en œuvre simplement en « cochant une case ». Les sauvegardes et le CPLCC pourraient jouer un rôle important pour aller au-delà de la notion de « ne pas nuire » et passer à celle de « bien faire » et de « faire mieux ». Les projets nécessitent des niveaux de ressources engagés pour les sauvegardes, y compris le CPLCC, sur la base des besoins identifiés par les PA et les CL.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Établir l'appropriation des sauvegardes par les PA.** Les systèmes de sauvegarde doivent être fondés sur les droits, conçus et mis en œuvre par et avec

les détenteurs de droits autochtones, et basés sur le contexte local, politique, culturel et démographique. Les méthodes relatives aux sauvegardes et au CPLCC ne doivent pas être imposées par des parties extérieures, mais définies et mises en œuvre par les PA.

- **Assurer une application appropriée et cohérente des sauvegardes.** L'application des garanties ne devrait pas être volontaire mais obligatoire, et réalisée au niveau territorial et communautaire, avec des normes et des lignes directrices claires et cohérentes, en accord avec les pratiques et processus territoriaux coutumiers. La formalisation juridique des droits est le meilleur moyen de promouvoir les normes de sauvegarde, ainsi que leur application cohérente.

- **Allouer les ressources, le temps et les capacités nécessaires à l'application des sauvegardes.** La préparation, la mise en œuvre et le suivi des sauvegardes et du CPLCC nécessitent des ressources et du temps. En conséquence, il est important d'avoir un financement suffisant et des équipes bien formées composées de multiples acteurs, y compris les PA, afin de sensibiliser les communautés, les États et les agences partenaires à la mise en œuvre et au contrôle du respect de ces mesures. Des sauvegardes efficaces doivent être axées sur les territoires et les communautés, et éviter de fragiliser les territoires et les communautés en ciblant des individus et des groupes. Le financement des sauvegardes ne doit pas être considéré uniquement comme le coût de la gestion des risques, mais plutôt comme une opportunité d'assurer la durabilité à long terme et de faciliter le changement transformationnel.

- **Reconnaître que le renforcement des capacités est essentiel mais ne doit pas être à sens unique** Le renforcement des capacités ne doit pas concerner uniquement les PA et les CL, mais également les partenaires extérieurs, en particulier les autorités nationales. Le renforcement des capacités doit permettre aux gouvernements et aux autres partenaires de mieux comprendre la vision autochtone du monde et de la respecter, afin que la collaboration puisse se dérouler dans l'intégrité. Les PA et les CL doivent définir les types de renforcement des capacités dont ils ont besoin, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre en fonction de leur situation particulière.

Axes et points d'entrée des actions à mener :

- **Développer les compétences de gestion et les capacités techniques** Il est important de renforcer

les compétences des PA et des CL, notamment en matière de négociation, de recherche de financement, de gestion financière, et de suivi et évaluation communautaire. Le développement des capacités dans le domaine du changement climatique et de l'ensemble des initiatives liées au carbone est essentiel, notamment en ce qui concerne les concepts, les processus et les méthodologies, la conception et la mesure, la tarification, la vérification et l'établissement de rapports, ainsi que le fonctionnement des marchés du carbone.

- **Assurer la transparence et le suivi communautaire.** La responsabilité vis-à-vis des objectifs climatiques nationaux et internationaux, des normes de sauvegarde et de la gestion financière est essentielle pour favoriser la durabilité à long terme, l'impact transformationnel, ainsi que le développement et le déploiement de mécanismes de partage des avantages plus équitables et plus solides. La capacité des PA et des CL à participer au suivi pour leurs territoires et leurs communautés et à le mettre en œuvre doit être un objectif clé.

- **Intégrer le renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires concernés.** Les gouvernements ne sont souvent pas en mesure de comprendre la vision du monde, les plans de vie, les systèmes de gouvernance traditionnels et les lois et pratiques coutumières des PA et des CL. Des lacunes existent dans la compréhension des sauvegardes et des normes applicables. Un renforcement des capacités doit être organisé pour les gouvernements et les partenaires concernés, notamment le secteur privé, les autorités nationales désignées et les organisations accréditées au niveau national.

- **Promouvoir la transmission régionale et transgénérationnelle des connaissances.** Les dialogues des PA et des CL devraient continuer à favoriser le développement de capacités réelles et d'un espace de mise en réseau afin que les PA et les CL puissent partager au niveau régional leurs expériences et les enseignements tirés. De même, un soutien à la transmission transgénérationnelle des connaissances est nécessaire aux niveaux territorial et communautaire.

DOCUMENTATION CONNEXE

1. **Documentation complémentaire au rapport de synthèse sur le Dialogue mondial**, qui comprend l'ordre du jour, la liste des participants, les biographies des membres du groupe de pilotage et les supports visuels produits lors des sessions de discussion.



ANGLAIS

2. **Déclaration finale du Dialogue mondial** en anglais, en français et en espagnol.



ANGLAIS



FRANÇAIS



ESPAGNOL

The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, DC, 20433
United States

